



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance du 16 novembre 2021, le conseil de la municipalité a adopté la résolution 2021-11-182 :

11. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022.

QUE les séances du conseil débiteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois sauf exceptions indiqués par un astérisque :

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

MARDI : 11 JANVIER 2022*	MARDI : 1 ^{er} FÉVRIER 2022
MARDI : 1 ^{er} MARS 2022	MARDI : 5 AVRIL 2022
MARDI : 3 MAI 2022	MARDI : 7 JUIN 2022
MARDI : 5 JUILLET 2022	MARDI : 9 AOÛT 2022*
MARDI : 13 SEPTEMBRE 2022*	MARDI : 4 OCTOBRE 2022
MARDI : 1 ^{er} NOVEMBRE 2022	MARDI : 6 DÉCEMBRE 2022

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e)

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 24^e jour de novembre 2021

Majella René,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 24^e jour de novembre 2021 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de novembre 2021.
Majella René,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière